

si la majorité des contribuables est faite de catholiques.

M. Bélanger a montré ensuite quelle situation est faite à la minorité protestante dans la Province de Québec. Il n'a pas demandé autant de générosité, mais simplement stricte justice, c'est-à-dire qu'on n'oblige pas plus les catholiques à payer des taxes aux écoles publiques qu'on ne le fait dans le cas contraire pour les protestants ; que des catholiques ne puissent pas plus choisir entre l'école catholique et l'école publique pour le paiement de leurs taxes que ne peuvent le faire les non catholiques.

* * *

Pour l'instant, le député de Russell s'est borné à un exposé des faits demandant aux députés de réfléchir sur le problème une fois revenus chez eux.

C'est une campagne d'éducation qu'il entreprend et, il faut le dire, le premier Ministre l'a fortement encouragé à la continuer, lui disant que s'il a autant de succès dans cette cause qu'il en eut dans l'affaire des écoles bilingues, on rendra sûrement la justice demandée.

On conviendra toutefois que c'est peut-être ajourner le règlement de ce problème à une dizaine d'années. On ne fait pas facilement comprendre à un public qui reçoit depuis longtemps l'argent des autres, et cela gratuitement, qu'il doit changer de régime.

Cependant, cette campagne d'éducation doit se faire, car autrement il sera bien difficile d'obtenir justice pour les catholiques. D'autant plus que le groupe orangiste est un peu là pour s'opposer à tout ce que les catholiques demandent.

Dans le numéro qui suivit la fin de cette session ontarienne, l'organe de cette secte se hâta de prétendre que les Catholiques de l'Ontario ont déjà plus qu'il ne doivent avoir, et, qu'en conséquence, prêter l'oreille à leurs propos serait commettre une grave injustice à l'égard des protestants.

Pendant combien de temps les deux thèses s'affronteront-elles ainsi ? Il est difficile de le dire.

Étant donné ce qui s'est passé dans l'affaire des écoles bilingues, il est possible de croire que l'opinion publique ontarienne finira par se laisser convaincre, sinon par son esprit de générosité, du moins, par le fait qu'il n'est pas de bonne guerre de continuer à traiter mal sa minorité pendant que depuis toujours la province voisine traite si bien la sienne.

M. Ferguson est homme aussi à hâter s'il le veut l'éducation de cette opinion publique comme il a su le faire dans la question des écoles bilingues. Il a paru si bien disposé, l'autre soir à Toronto, qu'il n'est pas impossible qu'il se mette à la besogne.

Thomas POULIN.

UN CURÉ NORMAND

A propos du curé de Morsalines, auquel on avait volé ses poules, M. Le Nordez nous raconte comment on peut, en Normandie, nommer quelqu'un sans le nommer.

Le curé de Morsalines connaissait son voleur. Il s'appelait Joly.

Je le nommerai tout haut en pleine chaire, pas plus tard que dimanche prochain, avait-il déclaré ; mais je le nommerai sans le nommer.

Donc, le prône fait, les bancs de mariages publiés, M. le curé, après un instant de silence qui parut très long :

— Mes amis, dit-il, vous savez sans doute qu'on m'a volé mes poules?...

A ces mots, les femmes baissent la tête, les hommes mettent leurs livres d'heures devant leur nez pour cacher leur angoisse.

M. le curé pousuivit :

Vous vous demandez et moi aussi, qui me les a volées.

Redoublant d'angoisse, les uns toussent, les autres se mouchent.

— Il y en a qui disent que c'est Joly.

Pour cette fois, l'émotion fut à son comble, des oh ! oh ! à demi étouffés se firent entendre.

Oui, reprit M. le curé, il y en a qui disent que c'est joly, — et bien moi je dis que c'est bien vilain !

A ces mots, les poitrines se dégonflèrent, un soupir de soulagement ramena la sérénité sur tous les visages.

M. Albert Le Nordez ajoute que si l'arrière-grand'mère du curé de Morsalines était Bretonne, sa mère était visiblement Normande, et qu'il en tenait.